



CCPA : Convention d'adhésion au service commun commande publique

La Communauté de communes propose une mutualisation concernant la commande publique, avec la mise en place d'un service commun pour passer les marchés publics ainsi que les commandes groupées. Une convention est proposée avec une liberté de choix par la suite (aucune obligation de donner suite à toutes les propositions de commande groupée par exemple).

Florent CHIRAT précise les 4 points principaux de cette convention :

- Mettre en place et développer une stratégie d'achats
- Développer les groupements de commandes
- Lancer et suivre les procédures de marchés publics
- Apporter un soutien technique (logiciel) et juridique (formations)

Les conditions financières :

*pour les commandes et achats groupés : les frais sont pris en charge par la communauté de communes.

*pour les marchés publics : L'accompagnement sera facturé à l'acte, selon un barème établi en fonction de la complexité du marché public.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au service commun « commande publique » et autorise le maire à signer ladite convention.

CCPA : adhésion au service commun prévention des risques professionnels

La CCPA propose également une convention d'adhésion au service commun de prévention des risques professionnels pour les agents des communes.

Ce service commun s'inscrit dans une démarche de mutualisation, il nous permettrait de répondre à nos obligations vis-à-vis de nos agents, et serait chargé principalement de la mise en œuvre des points suivants :

- Élaboration et mise à jour des Documents Uniques ;
- Organisation d'actions de sensibilisation.
- Animation du réseau des Assistants de prévention du territoire, de groupes de travail thématiques
- Aide à l'élaboration des plans de formations santé et sécurité au travail en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ;
- Veille juridique et information des agents ;
- etc.

Florent CHIRAT précise que le coût de l'agent sera pris en charge à hauteur de 50% par la CCPA et 50% par les communes. Si certaines communes n'adhèrent pas au service, le solde sera supporté par la CCPA, dans ce cas, la CCPA jugera de l'opportunité de poursuivre ou non le service dans le temps.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers approuvent l'adhésion de la commune au service commun de prévention des risques professionnels proposé par la CCPA, approuvent les termes de la convention et autorisent le maire à la signer.

CCPA : rapport de la CLECT « gestion des eaux pluviales urbaines »

Après avoir obtenu davantage de précisions auprès de la CCPA, Florent CHIRAT propose de revenir sur le point évoqué au conseil précédent concernant le rapport de la CLECT sur « la gestion des eaux pluviales urbaines ». Celles-ci étant désormais gérées par la communauté de communes, les communes doivent s'acquitter d'une participation annuelle destinée à couvrir les investissements et l'entretien liés à ce réseau.

Il précise qu'en votant contre l'évaluation libre, la Commune se retrouve d'office dans le droit commun et doit payer 8 790€ de cotisation annuelle.

L'évaluation libre proposée par la CLECT est basée sur la population de chaque commune, pour St Julien la charge est de 3 743€, avec une progressivité sur 3 ans, soit 1 247€ pour 2019 et 2 495€ pour 2020.

Compte-rendu du Conseil Municipal

08 novembre 2019
Début à 20h

Présents : Cédric BLANC, Florent CHIRAT, Jean-Marc MAZALLON, Bertrand GIROUD, Cyrille GOUTTE, Sylvie CARRET, Chantal SAUVANT, Alain FARJOT, Marie-Charlotte CHAMFRAY, Philippe VERNY, Marthe CHIRAT, Pascaline RONCHIETTO

Absents excusés : Thierry VANEL, Françoise COUSIN, Philippe JAILLET

Secrétaire de séance : Marie-Charlotte CHAMFRAY

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjulienurbibost



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Centre de gestion : convention médecine préventive

La commune fait appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) pour le service de médecine prévention pour ses agents municipaux.

La participation annuelle était basée jusqu'à présente sur la masse salariale, au taux de 0.37%. Pour mémoire, la cotisation avait été révisée (passant de 0.36 à 0.37%) par la délibération du 11 décembre 2017 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi le CDG propose aux collectivités une adhésion par convention triennale afin de stabiliser le service et d'avoir une visibilité sur la tarification. Les tarifs seront basés sur un coût agent (et non plus un taux appliqué sur la masse salariale), soit 70€ par agent pour 2020, et 80€ par agent pour 2021 et 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention de médecine préventive 2020-2022.

Micro-crèche : accompagnement en trésorerie

Florent CHIRAT fait part du courrier reçu de l'association gérant la micro-crèche « comme à la maison ». Celle-ci demande une avance en trésorerie afin de garantir son fonds de roulement à la suite d'une procédure judiciaire aux Prudhommes à régulariser. Avance de trésorerie à hauteur de 7200 €, qui serait remboursée progressivement par la micro-crèche, sans intérêt, sur 2 ans (300 euros / mois). A l'unanimité, le conseil accepte l'avance en trésorerie de 7200 € à l'association micro crèche avec un remboursement mensuel échelonné sur 2 ans.

Finances

Décision Modificative :

Philippe VERNY propose des modifications de crédits au budget communal 2019. Ces modifications concernent pour la section de fonctionnement et la section d'investissement des régularisations sur la clôture de l'exercice 2018, validée par la trésorière générale, ainsi que la prise en compte de subventions non perçues sur l'exercice. Au global, ces modifications impactent positivement le budget 2019.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

La Trésorerie de L'Arbresle est en charge de la procédure de recouvrement des dettes, et donc des titres de recettes émis par la Commune. Elle. Parmi ces dettes, certaines sont arrivées au terme de la procédure de recouvrement et restent impayées malgré les diverses relances de la Trésorerie, elles concernent des familles ayant quitté la commune depuis plusieurs années. La Trésorerie demande alors à la commune l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'admission en non-valeur de ces deux sommes, soit un total de 33,50€. Ces deux titres feront l'objet d'une régularisation d'écriture sur le budget communal en cours.

Autorisation pour les dépenses d'Investissement 2020

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2020, et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser le Maire à engager et mandater des dépenses d'Investissement à hauteur de 25% des crédits d'Investissement ouverts au budget précédent (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette). Cette autorisation permet de faire face à d'éventuels besoins d'Investissement qui ne peuvent pas attendre le vote du budget principal 2020. Cette délibération est approuvée à l'unanimité et vient en complément des éventuels restes à réaliser (crédits de report des opérations d'Investissement de 2019 à 2020).

PLU

Une réunion a eu lieu avec le cabinet AUA, en vue de procéder à une révision allégée du PLU permettant d'ouvrir la construction d'une zone artisanale au crêt de Guerre (ancien marché aux fruits). La commune doit se charger de la mise à jour des documents d'urbanisme et c'est ensuite la communauté de communes qui assurerait l'aménagement de cette zone. Le conseil envisage également d'ouvrir en parallèle une modification du PLU afin d'adapter certaines zones pour des projets non connus à la conclusion du PLU en 2017.

Commission scolaire

Chantal SAUVANT informe le conseil que 3 enfants vont intégrer l'école maternelle en janvier 2020, ce qui fera un total de 66 élèves. Elle précise que l'école sera dorénavant obligatoire à compter de 3 ans (au lieu de 6 ans auparavant).

Commission bâtiments

Ecole : Cédric BLANC informe le conseil que les travaux dans la classe de maternelle ont été terminés durant les vacances de novembre. Merci aux entreprises, à l'équipe enseignante, aux parents d'élèves et aux élus qui ont permis que les travaux soient réalisés dans le délai des vacances scolaires.

Salle polyvalente :

Le chauffage de la salle est défectueux (selon le diagnostic, un compresseur sur les 2 est HS). Nous avons eu plusieurs devis de réparation qui s'élèvent de 8000€ à 20000€ selon les entreprises. La commission doit se réunir afin de choisir une solution pour intervenir rapidement.

Mur mobile (qui permet de séparer la grande salle en 2) : installé il y a 10 ans, il s'est abaissé et a besoin d'être remonté afin de ne pas endommager le revêtement au sol, et d'être plus facilement manipulable. La commission a consulté l'entreprise qui l'avait installé afin de trouver des solutions.

Eglise : Des devis sont en cours concernant la réfection du mur de soutènement (coté place des sources). Ces travaux sont prévus en 2020 en complément de la reprise du toit de l'église.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE informe les conseillers des derniers travaux de voirie réalisés sur la commune : l'épaveuse vient de terminer son passage sur les voies communales et communautaires. Nous envisageons de passer le lamier sur certaines voies communales en début d'année afin de favoriser le passage des différents matériels.

L'entreprise Vernay a passé le broyeur pour l'entretien des chemins communaux.

Les bacs à sel et filets à neige ont été mis en place par les agents techniques municipaux

La table de ping-pong extérieure, décision du conseil d'enfants, sera mise en place fin d'année. Pour rappel, un aménagement de la zone à côté du jardin de l'école est nécessaire au préalable.

Convention déneigement : un avenant a été signé avec le prestataire pour avoir, en complément du passage de la lame, le service de salage sur les parties hautes de la commune.

Commission fleurissement

Les décorations de fin d'année dans le village sont prévues le 7 décembre, assurées par des conseillers, bénévoles et une partie du conseil d'enfants, la commune les remercie.

Comme les années précédentes, les sapins ont été commandés auprès de l'APE pour la mairie, l'école...

Commission Bibliothèque

Grainothèque : le rendez-vous est pris le samedi 7 décembre avec M. Aurélien Vanon de la Maison des Semences du Rhône, L'Association du Patrimoine de St Julien/B., Philippe Jaillet et un membre de la bibliothèque de Bessenay pour étudier le projet de la Grainothèque.

Budget : il sera clos mi-novembre, la bibliothèque a acheté plusieurs ouvrages récents pour compléter des collections demandées par ses adhérents : BD, manga et aussi romans dont deux prix littéraires. La liste est envoyée par Newsletter.

La Bibliothèque a besoin de tapis de mousse solide, pratique, escamotable pour assoir les élèves de l'école et les bébéBIB.

Mutualisation : le 21 octobre 2019, une partie de l'équipe des bénévoles de St Julien a rencontré l'équipe de Bessenay pour évoquer des mutualisations, aides et services divers.



APE - VENTE DE SAPINS DE NOEL ET D'HUITRES

Commande à passer avant le 21/11/2019

Vous pourrez venir récupérer votre commande le **Dimanche 8 Décembre de 10h à 13h dans le hall de la salle des fêtes** et profiter de cette occasion pour vous désaltérer et déguster une assiette de Noël (toasts et/ou huitres).

Huitres calibre n°3 au prix de 12€ la douzaine

Sapins Epicéa ou Nordmann Tarif de 10 à 35€

Renseignements : Membre de l'APE - Par mail à l'adresse apestjb@gmail.com

TELETHON à SAINT JULIEN

Le comité inter-sociétés et les associations Saint Juliénoises vous proposent la soirée Téléthon **le vendredi 06 Décembre à partir de 19h à la salle des fêtes.**

Pour commencer la soirée, un lâché de ballons sera proposé aux plus jeunes, ainsi que divers jeux. L'animation musicale sera orchestrée par la bambane. Une buvette sera à disposition des plus grands, puis, afin de terminer la soirée ensemble, un repas vous sera ensuite proposé (pot au feu).

L'intégralité des bénéfices sera bien entendu reversée au Téléthon. Réservez d'ores et déjà votre soirée du vendredi 06 Décembre, et venez nous rejoindre pour la bonne cause, l'important étant de participer.

Commission communication / associations

Nouveau logo de la commune : présentation des différentes propositions de logos réalisés par un prestataire extérieur afin de rafraîchir le logo de la commune. Les conseillers demandent quelques aménagements afin qu'il puisse être visible tant en couleur qu'en monochrome.

Bulletin municipal : Marie-Charlotte informe que la liste des annonceurs est complète, notamment avec plusieurs entreprises qui ont travaillé pour la commune cette année. Le bulletin est en cours de réalisation.

Téléthon : les manifestations sur la commune sont prévues le 6 décembre 2019.

Vœux du Maire : dimanche 5 janvier 2020 à 10 h 45 à la salle polyvalente.

Visite des bâtiments scolaires rénovés dès 9 heures 00 à 10 h 30 pour ceux qui le souhaitent

Prochain conseil municipal :

Vendredi 17 janvier 2020 à 20h

8 DECEMBRE- MICRO CRECHE

L'association de la Micro-crèche "Comme à la maison" organise cette année pour la première fois le **" 8 Décembre " dans le village** de St Julien entre 15h et 20h. Un programme chaleureux vous attend !

Buvette avec vin chaud, chocolat chaud, marrons grillés, crêpes, gaufres... Animations pour enfants, château gonflable, mini marché avec producteurs locaux, une boîte aux lettres du Père Noël et surtout à 18h défilé de lampions dans le village !!

SAINT JULIEN DE FRANCE : RASSEMBLEMENT 2020

Les personnes désirant participer au rassemblement des ST Julien de France 2020 qui aura lieu le Week-end de Pentecôte, les 30/5, 31/5 et 01/6 chez nos voisins de Saint Julien en Beaujolais sont priées de se faire connaître avant le 30 Décembre 2019 auprès de Gilles DESAINTJEAN :

Port : 06 75 16 35 71 ;

mail :

gilles.desaintjean@wanadoo.fr

Les inscriptions sont ouvertes à tous les habitants de Saint Julien, et ne seront définitives qu'après validation par les organisateurs du rassemblement. (Suivant place et nombre de candidats).

Si vous désirez des précisions, n'hésitez pas à vous renseigner (n° et mail ci-dessus).

Bibliothèque « Nuit de la lecture »

En lien avec le ministère de la culture, cette année, la 4^{ème} Nuit de la lecture sera **placée sous le signe des partages...**

Samedi 18 janvier 2020, dès 18h à la Bibliothèque, « *simili*-Bière et limonades » rafraîchiront les gosiers pendant les lectures **d'événements sportifs !** Presse, hommage à Raymond Poulidor, extraits choisis... Les bénévoles de la bibliothèque vous accueilleront avec une Double ration pour ceux qui arriveront en Vélo, en tenue de sport !

Bienvenue à tous petits et grands, sportifs ou pas.

Gratuit



ELECTIONS MUNICIPALES

Les dates des Elections municipales de 2020 sont fixées au **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le second.

Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales de la commune de St Julien sur Bibost peuvent le faire jusqu'au 7 février 2020, après cette date il sera trop tard.

Document à fournir lors de l'inscription, carte d'identité, justificatif de domicile, cerfa n°12669*02 (téléchargeable sur internet ou disponible en mairie)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie :

04 74 70 72 03

STE BARBE L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bessenay fête Sainte Barbe, Patronne des Sapeurs-Pompiers, le samedi 30 novembre à **Chevinay**.
17h30 : Défilé des Sapeurs-Pompiers et Jeunes Sapeurs-Pompiers.

18h00 : remise diplômes, grades et médailles. Allocution des autorités

19h00 : Verre de l'amitié

VIGILANCE CAMBRIOLAGES

VIGILANCE : CAMBRIOLAGE

Cette période qui suit le changement d'horaire est propice aux cambrioleurs qui profitent de la tombée de la nuit pour repérer les habitations inoccupées. Pendant que beaucoup de personnes rentrent du travail entre 17h00 et 20h00 et éclairent donc leur habitation tout en fermant les volets à leur arrivée, d'autres habitations restent inoccupées pendant ce laps de temps, les volets ouverts et l'éclairage éteint. Ces résidences constituent alors une cible idéale pour les malfaiteurs.

Quelques conseils peuvent vous aider à mieux protéger votre habitation :

- en période hivernale, vous pouvez choisir de clore les volets et accès (portails et garages notamment) durant la journée
- vous pouvez également simuler une présence en mettant en place un programmateur sur une lumière ;
- en cas de retour tardif au domicile, signalez vos habitudes à un voisinage de confiance qui pourra signaler tout mouvement suspect aux abords de votre domicile.

Mov renseignements nous sont précieux alors n'hésitez pas à nous signaler tout comportement suspect tel que :

- des allers retours suspects de personnes ou de véhicules inconnus dans une rue ;
- des signes ou des marques sur votre boîte aux lettres, votre clôture ou votre garage ;
- du démarchage au domicile de personnes vulnérables par des individus ne possédant pas d'autorisation de vente ambulante (par exemple : vendeurs de calendriers sans autorisation).

Toute information, même la plus anodine, peut nous être utile alors n'hésitez pas à composer le 17.

CINEMA LE STRAPONTIN SAIN BEL

Coup de projecteur sur votre cinéma, lors de la saison 2017/2018 nous avons accueilli plus de **12540** spectateurs répartis en **207** séances. Près de 3000 scolaires et 700 lycéens ou collégiens ont bénéficié de nos projections. 1000 séniors ont rempli notre salle durant les séances qui leurs sont dédiés. Les séances « rencontres » animées de débats sociétales ont intéressé plus de 500 spectateurs. A cela il faut rajouter une nouveauté de cette saison : les séances ciné-découvertes qui rassemblent près de 200 spectateurs qui, sur 4 séances ont découvert un peu de notre planète.

Au travers de la richesse de notre programmation nous vous savons particulièrement attachés à votre « Strapontin ». N'hésitez pas à venir rejoindre notre petite famille de bénévoles qui se bat quotidiennement pour garder l'esprit de ce cinéma de village. Vous participerez ainsi à la mise en place du festival Rhône-alpin qui devrait changer de nom en 2019 pour intégrer le nouveau périmètre géographique de la région. Les lauréats de la saison 2018 ont été : « La fête est finie » de Marie Garel-Weiss pour le long métrage et « Ulysse » de Nabil Senhadji pour le court métrage. De plus un prix spécial du jury a été décerné au long métrage « Vaurien » de Medhi Senoussi. Vous savez pouvoir intégrer le jury de ce festival en vous signalant auprès de l'équipe, le président de ce jury étant un professionnel du monde cinématographique.

N'oubliez pas notre site internet : www.le-strapontin.com et abonnez-vous à la newsletter pour recevoir notre programme chaque mois.



Novembre 2019

Samedi 30

Ste Barbe des sapeurs-pompiers de Bessenay à Chevinay à partir de 17h30

Décembre 2019

Vendredi 6

Téléthon à la salle des fêtes à partir de 19h- animations et repas

Dimanche 8

10h-13h : Vente de sapin de Noël par l'Ape- dégustation d'Huitres

15h-20h : 8 décembre dans le village de 15h à 20h organisé par la Micro Crèche

Télécharger l'application Panneau Pocket sur votre portable ou tablette pour rester informés sur les actualités de votre commune ! Rdv sur App store ou Google Play : c'est simple et rapide !

